



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2018

Date de convocation :

05/10/18

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mille dix-huit et le onze octobre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Patrice RIU, Catherine PALAU, Cécile LAVALL, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Xavier BERAGUAS (à Naïma METLAINE), Denis OLIVE (à Françoise CRISTOFOL), Bruno COSTA (à Caroline PAGÈS), Cédric SANCHEZ (à Claude AYMERICH), Philippe PIQUÉ (à Frédéric CRAVO), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), pour voter en leur nom.

Absentes : Mmes Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE, Géraldine MIR.

Mr Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/61 : CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DES RESEAUX ET ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT LES ORGUES 2.

Le Conseil Municipal

Vu le Code de la Voirie routière et notamment les articles L 141.2 et L 141.3 ;

Considérant la demande de l'association Syndicale du lotissement les Orgues 2, en date du 4 juillet 2015 ;

Considérant le bon entretien de la voie et des réseaux, suite à la visite sur place du service technique ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

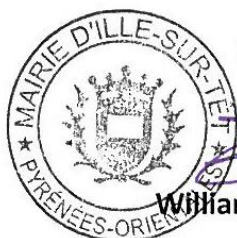
- **D'incorporer** les voies, réseaux divers et espaces verts du lotissement « les Orgues 2 », constituées des parcelles suivantes :

- . Section AZ n° 196 d'une superficie de 13 a 16 ca correspondant à la voie
- . Section AZ n° 195 d'une superficie de 5 a 91 ca correspondant à l'espace vert

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif nécessaire à cette procédure, ainsi que tous documents y afférent.

La nouvelle longueur totale de la voirie communale est **de 55 152,50 m.**

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 11 octobre 2018



Le Maire,

William BURGHOFFER